

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de la commune de Lepelletier (Yonne) qui se félicite du représentant du peuple Maure, en mission dans le district, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de la commune de Lepelletier (Yonne) qui se félicite du représentant du peuple Maure, en mission dans le district, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 523;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24391_t1_0523_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Vous otés aux ennemis du peuple jusques aux plus petits moyens de lui nuire; et sans doute que bientôt ils seront anéantis, ou par les armées de la Liberté, ou par le glaive de la Loi ou bien par la rage et le désespoir qui les déchire. Vous savés le besoin que vous faites, vous voyez combien vous êtes précieux au peuple. C'est assez vous en dire; méritez ses bénédictions en exterminant ses ennemis et en restant à votre poste; qu'and à nous, nous continuons à moissonner nos récoltes, et certainement elles sont belles; nous les partagerons avec bien du plaisir avec nos frères les Républicains, comme nous avons fait précédemment; mais, ce qui nous fait tant de plaisir, c'est que nous sommes assurés qu'ils recevront le grain que nous leur envoyons grâce à la Loi du 8^e messidor qui nous autorise à savoir nos ressources en grains, et va répandre la joye et l'abondance dans toute la République.

Nous ne recevons plus le Buletin. nous vous le demandons, afin de n'être pas trompés par des fausses nouvelles et savoir ce qu'il faut faire pour secondar vos vues bienfaisantes et vous aider à consolider la Liberté et l'égalité ».

JONQUIÈRES (*présid.*), BOUDON (*secrét.*).

3

La société populaire de la commune de Lepeletier, ci-devant Saint-Fargeau, département de l'Yonne, écrit à la Convention nationale que le représentant du peuple Maure a passé dans ce district, et que ses bons exemples, sa morale simple, ses instructions paternelles et touchantes lui ont mérité l'estime, la reconnaissance et les regrets du peuple.

Renvoyé au comité de salut public (1).

[La Sté popul. de la Comm. de Lepell[e]tier, cy-devant Saint-fargeau, à la Conv., s.d.] (2).

Représentans du peuple

Nous avons dit au peuple ce que sont les montagnards de la convention nationale. mais Maure est venu les faire connoître par lui-même. il a passé dans ce district de saint-fargeau quelques jours. tous les instans en ont été précieux pour la liberté !

citoyens représentans, votre collègue est un digne missionnaire de la révolution : il en a peint tous les avantages, par une morale simple, par des instructions paternelles et touchantes qui ont produit un grand effet.

il s'annime de sentimens si vrais, si naturels, qu'il fait passer la conviction dans l'âme de ceux-là même qui n'aiment pas l'égalité et la liberté.

il a montré ici dignité, sévérité, justice et bonté. le peuple a vu que les vrais montagnards sont ses seuls amis, et des sources de vertus. il a eu la joye de posséder ce brave représentant avec nous; et nous avons exprimé, avec lui, de vifs regrets causés par son départ.

LEBÈGUE (*secrét.*), REBOULLECIER(?) (*présid.*).

(1) P.V., XLII, 184. Bⁱⁿ, 15 therm. (1^{er} suppl¹).

(2) C 314, pl. 1255, p. 50.

4

La société populaire de Villiers-le-Bel, district de Gonesse, département de Seine-et-Oise, annonce avoir célébré une fête en réjouissance des grandes victoires remportées sur les tyrans, fruits des glorieux travaux de la Convention, à laquelle elle adresse ses hommages.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Sté Popul. de Villiers-le bel à la Conv.; 24 Mess. II] (2).

Citoyens Représentans

Au récit des grandes victoires que les troupes de la République viennent de remporter sur les tyrans coalisés, la Société populaire de Villiers-le-bel, s'empresse de vous féliciter; Bien convaincue que nos succès sont les fruits de vos glorieux travaux, et du courage intrépide de nos vaillants guerriers, nous avons, dans les transports de notre joie, fait une fête Décadi dernier pour les célébrer. Tous nos bons campagnards, les corps constitués à notre tête y ont assistés, la joie dans le cœur, et la gaieté peinte sur le visage. L'air a retenti d'hymnes patriotiques et guerriers, et de cris réitérés de Vive la République, Vive la Convention, gloire immortelle à la Montagne qui a sauvé la France. Le reste de la journée s'est passé dans les plaisirs innocents de la danse.

LASSIMONIE (*présid.*), MICHEL (*secrét.*).

5

La société populaire de Marck (3) félicite la Convention nationale d'avoir déjoué les complots liberticides des factieux, et d'avoir mis la vertu à la place du crime, en rendant un hommage aussi pur que juste à l'Etre suprême. Elle lui témoigne sa reconnaissance de ses glorieux travaux, et lui demande pour tenir ses séances la grange du ci-devant presbytère, qui, dit-elle, arrangée et embellie des emblèmes des hommes libres, suffira à des citoyens qui ne posséderent jamais de superfluités.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité des domaines (4).

6

La société populaire du Monastier, département de la Haute-Loire, félicite la Convention nationale sur ses travaux, lui rend un témoignage avantageux des opérations du représentant du peuple, Guyardin, envoyé dans le dé-

(1) P.V., XLII, 184.

(2) C 314, pl. 1255, p. 51.

(3) Pas-de-Calais.

(4) P.V., XLII, 185.